



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2133 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives

Proposition d'attribution de subvention à l'ADEC (Association pour le développement des entreprises et des compétences) au titre de l'année 2016

Rapport n° CP/2016/299

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider de l'attribution d'une subvention à l'ADEC au titre de l'année 2016 dans le cadre du partenariat opérationnel qui lie le Département du Bas-Rhin et l'association.

Implantée à La Walck dans le Val de Moder, l'ADEC, Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences, est une association de droit local affiliée à la convention collective du CNER. L'association est labellisée technopole au sein du réseau national Retis Innovation.

L'association dispose de compétences reconnues dans le soutien au développement territorial, en particulier dans l'accompagnement de la transition numérique des territoires et des organisations, et plus généralement de la digitalisation de l'économie.

Soutenue depuis l'origine par le Département du Bas-Rhin au moyen d'une convention d'objectifs annuelle, dont les axes d'intervention sont adaptés à l'évolution des besoins et des orientations stratégiques portées par la collectivité.

A l'heure actuelle, le partenariat est fondé sur l'appui au Département dans la démarche Silver Développement, la gestion de la pépinière d'entreprises, la veille technologique, la participation à des projets européens associant le numérique, l'innovation et les TIC.

Une subvention de 450 000 euros a été attribuée à l'ADEC au titre du contrat d'objectifs de 2015 axé très largement sur l'accompagnement de la démarche Silver Développement.

Au demeurant, le volet numérique du Silver Développement reste au cœur du projet de partenariat avec l'ADEC pour l'année 2016, dont l'économie générale est présenté ci-dessous :

- soutenir l'attractivité et le développement de tous les territoires bas-rhinois,
- accompagner des projets innovants dans les territoires et plus particulièrement sur le volet numérique, le Silver Développement, notamment le programme Interreg 5B « Innovathome », ou encore numérique et développement durable ainsi que dans une perspective territoriale, notamment le volet franco-allemand,
- mener des actions transversales tels que la veille technologique, les échanges internationaux et transfrontaliers, les relations avec l'Université (programme Eucor sur la promotion de l'entrepreneuriat transfrontalier) et avec l'écosystème alsacien de l'innovation.

Une subvention départementale d'un montant prévisionnel de 450 000 euros est inscrite au budget primitif. Elle sera ajustée en cours d'exercice en fonction des besoins réels de financement de la structure pour son fonctionnement et le programme d'actions de 2016.

Le budget 2016 de l'association s'établit à 600 000 euros. Il est alimenté, outre la contribution départementale, par des subventions européennes et les fonds propres (95 000 euros).

Il convient de rappeler qu'un premier acompte de 225 000 euros a été versé en janvier à l'association en anticipation du vote du budget primitif, afin d'assurer son fonctionnement durant le premier semestre de l'année (délibération n° CP/2016/3 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 5 janvier 2016).

En application du V de l'article 133 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, il est proposé de décider d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 450 000 euros à l'ADEC pour l'année 2016, appréciée au regard des besoins réels de financement de l'association, dûment justifiés.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 13 juin 2016, s'est prononcée favorablement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24197	65-6574-90	450 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences (ADEC), une subvention d'un montant maximum de 450 000 euros au titre de l'année 2016, en fonction des besoins réels de financement de l'association.

Cette subvention a fait l'objet du versement d'un acompte de 225 000 euros conformément à la délibération n° CP/2016/3 de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 5 janvier 2016.

Elle approuve les termes du projet de convention joint à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY